

Direction générale déléguée à la formation et à la vie universitaire (DGD FVU)

**Extrait des délibérations  
de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique  
de l'Université Grenoble Alpes  
Séance plénière du jeudi 13 juin 2019**

**D05\_130619**

*L'an deux mil dix-neuf, le treize juin à seize heures, la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique de l'Université Grenoble Alpes était rassemblée en séance plénière, dans l'amphithéâtre de la Maison Jean Kuntzmann après convocation légale, sous la présidence de Nicolas LESCA, Vice-président Formation.*

**Point à l'ordre du jour :** Approbation de la création du parcours *Gouvernance territoriale* en M1 et M2, au sein de la mention Droit des collectivités territoriales

**Membres présents :** Sylviane HENNEBICQ, Thierry MENISSIER, Jean-Luc REBOUD, Viviane CLAVIER, Patricia LADRET, Geneviève NOUYRIGAT, Séverine RUSSET PENKETH, Virginie ZAMPA, Christine CHAUBET, Jacky CUVEX-COMBAZ, Cédric LAURENT, Pierre-André PICHON, Grégory VIAL, Lucie FAYOLLE, Martin OUDART, Pierre GILLOIS, Marie MAZENOT.

**Membres représentés :** Dominique RIEU (procuration à Jacky CUVEX-COMBAZ), Michèle ROMBAUT (procuration à Patricia LADRET), Romain TINIERE (procuration à Virginie ZAMPA), Jean-Gabriel VALAY (procuration à Jean-Luc REBOUD), Isabelle DELHOTEL (procuration à Cédric LAURENT), Alain MATTONE (procuration à Séverine RUSSET PENKETH), Mireille JACOMINO (procuration à Sylviane HENNEBICQ), Elise DECEUNINCK (procuration à Martin OUDART), Valérie CHANAL (procuration à Pierre GILLOIS), Emmy MARC (procuration à Marie MAZENOT).

**Membres absents ou excusés :** tous les autres membres.

**Rapporteur :** M. Nicolas LESCA, Vice-Président en charge de la Formation.

La création du parcours *Gouvernance territoriale* en M1 et M2, au sein de la mention Droit des collectivités territoriales, est soumise au vote ; le résultat est le suivant :

Membres en exercice	52
Membres présents	17
Membres représentés	10
Nombre de votants	27
Voix favorables	26
Voix défavorables	0
Abstentions	1
Voix non exprimées	0

**Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, la création du parcours *Gouvernance territoriale* en M1 et M2, au sein de la mention Droit des collectivités territoriales.**

Fait à St Martin d'Hères, le 27 juin 2019

Pour le Président et par délégation  
Le Vice-président en charge de la Formation

Nicolas LESCA



N. LESCA

Publié le : 19/07/2019

Transmis au Rectorat le : 19/07/2019

**ANNEXES DE L'EXTRAIT DES  
DÉLIBÉRATIONS  
N°D05\_130619**

CREATION

MODIFICATION

**Année universitaire concernée:** 2019/2020  
04/03/19

Date de la demande :

**Composante : Faculté de droit**  
Département (le cas échéant) :

**Responsable pédagogique du projet :** Sébastien Ferrari

**Domaine de la formation** (ALL – DEG – SHS – STS) : DEG

**Diplôme (Licence/LPro/Master) :** Master

**Mention de diplôme : Droit des collectivités territoriales**

**En :** M1  M2

**Intitulé du parcours :** Gouvernance territoriale

**Date de validation en Conseil de composante :** passage en conseil de faculté le 01/04/19  
(Préalable obligatoire avant passage en CFVU)

## Éléments de contexte de la demande :

**Objectifs de la formation (pour une création)**

**Ou s'il s'agit d'une demande de modification dans un parcours, en indiquer les raisons.**

*Dans le cas de modification(s) dans un parcours, toutes les parties suivantes ne devront être remplies que si elles sont impactées par le changement.*

La formation sélective, dont la création est envisagée, poursuit une double finalité :

- faciliter l'accès des étudiants aux métiers à forte valeur ajoutée dans les secteurs public comme privé, compte tenu de la double compétence acquise, tels que les postes de direction des collectivités territoriales, les fonctions de collaborateurs de cabinet, les emplois dans la haute administration, et plus largement les métiers de juristes spécialisés dans les différents domaines couverts (urbanisme, contrats, finances locales) par le double diplôme, mais la liste n'est pas exhaustive...
- mieux préparer les étudiants aux concours de la fonction publique de catégorie A, dont les épreuves nécessitent l'acquisition de bonnes connaissances dans les deux champs du savoir que le double diplôme permettra d'associer.

La double approche adoptée renforcera plus largement l'adaptabilité professionnelle et l'ouverture d'esprit des étudiants, éléments essentiels pour répondre aux enjeux pluridimensionnels que comportent les métiers visés.

Ce parcours permettra aux étudiants d'obtenir un double diplôme de grade de Master associant la mention existante de master « Droit des collectivités territoriales (DCT) » de la Faculté de Droit de l'UGA et le parcours du diplôme « Management des collectivités territoriales (MCT) » de l'IEP de Grenoble.

A l'issue d'une sélection en fin de troisième année de Licence, les étudiants suivront un double parcours en M1 puis M2.

Outre l'acquisition d'une double compétence en droit et en management des collectivités territoriales, les étudiants bénéficieront d'une première expérience professionnelle susceptible d'aller jusqu'à un an, grâce à l'appui d'un réseau alumni dynamique (IEP).

Cette nouvelle formation sélective d'excellence alliera une forte spécialisation dans le domaine des collectivités territoriales et une transversalité des compétences, notamment au moyen du recours à des pédagogies innovantes.

**Publics concernés (FI, FC)  
Et effectif attendu par public**

FI : Formation initiale / 10 étudiants  
FC :

**Modalités (présentiel, EAD...)**

Présentiel

## Présentation de l'équipe pédagogique

**Potentiel EC et enseignants  
participant à la formation**

**Faculté de droit :**

Julie Arroyo  
Hafida Belrhali  
Romain Bourrel, intervient aussi à l'IEP  
Sébastien Brameret  
Sébastien Ferrari  
Nicolas Kada  
Sébastien Le Gal,  
Séverine Nicot  
Romain Rambaud,  
Léo Vanier  
Jean-Christophe Videlin

**IEP :**

Claire Dupuy  
Sabine Saurugger  
Gilles Bastin  
Philippe Teillet

**Apport des représentants du  
monde socioprofessionnel  
participant à la formation**

**Faculté de droit :**

Alexis Baron (juge administratif)  
Anne Dechamboux (consultante RH), intervient aussi à l'IEP  
Samuel Deliancourt (juge administratif)  
Lucile Gomez (ville de Grenoble)

Axel Kane et Lucile Lejeune (conseillers de chambre régionale des comptes)  
 Marie Lemaire (UGA)  
 François Langlois (ville de Grenoble)  
 Eric Recoura-Massaquant (ville de Grenoble)  
 Brigitte Sarrazin (consultante en communication publique), intervient aussi à l'IEP

**IEP :**

Jimmy Matras (avocat)  
 Rémi Engelbrecht (consultant)  
 Céline Beraldin (Avocat)  
 Catherine Grenet (métropole de Grenoble)  
 Josquin Laurent (ville d'Eybens)  
 Alexandre Mignotte (métropole de Grenoble)  
 Stéphane Labranche (chercheur CNRS)  
 Philippe Couillens (Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise)  
 Frédéric Pointoire (Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise)  
 Pierre Jean Fustinoni (DGA Aix les Bains)  
 Benoit Freyre (Conseil départemental de l'Isère)  
 Pierre Levallois (doctorant)  
 Stéphanie Guinet, (Agence Alpine des Territoires)  
 Corine Jacquemoud (chargé de communication, Université de Savoie)

## Organisation pédagogique

Composition des enseignements	<i>Voir tableau des MCC joint</i>
Volume horaire de la formation :	482 heures en M1 397 heures en M2
Lieu(x) de la formation	Faculté de droit de l'UGA IEP de Grenoble

## Partenariats

Co-accréditation ou partenariat avec un autre (ou des autres) établissement d'enseignement supérieur public	Institut d'études politiques de Grenoble
Internationalisation de la formation	Convention en cours

## Coût supplémentaire induit par la création/ modification de la formation :

Non

Oui

Expliquer le coût supplémentaire induit :

## Tarif Formation continue :

<b>Année de la Formation/Domaine/Mention : M1 DROIT DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES</b> <b>Parcours-type : GOUVERNANCE TERRITORIALE</b> <b>Parcours pédagogique (le cas échéant) :</b> <b>Responsable de la Formation : Sébastien Ferrari</b> <b>Responsable de l'Année : Sébastien Ferrari</b>	<b>Code Diplôme :</b> <b>Code VDI :</b> <b>Code Etape :</b> <b>Code VET :</b>	<b>Date approbation CFVU :</b> <b>N° de version dans l'accréditation :</b> <b>Régime Formation</b> <b>Modalité Formation</b>
---	--	---

Intitulé de l'UE (le cas échéant, les intitulés des EC et des matières sous les UE)	Code Apogée	Nature de l'UE	ECTS	Coefficient (1) + (2)	CONTRÔLE DES CONNAISSANCES										NOMBRE D'HEURES																		
					1ère session					Session de rattrapage					CM	TD	CM/TD	TP															
					Contrôle Continu (CC)	Coef.(1) ou %	Examen Terminal (ET)	Si écrit, durée	Coef. (2) ou %	Contrôle Continu: report	Coef. (1) ou %	Examen terminal	Si écrit, durée	Coef. (2) ou %																			
<b>SEMESTRES 1 et 2</b>																																	
<b>Semestre 1</b>																																	
<b>Unité 1 - Matières Juridiques Fondamentales</b>		O	24																														
Droit des Propriétés Publiques					CC	40%	E/O		60%	oui		E/O		60%	32	16																	
Droit du Contentieux Administratif					CC	40%	E/O		60%	oui		E/O		60%	32	16																	
<b>Unité 2 - Matières Juridiques Complémentaires</b>		O	6																														
Droit des Contrats Administratifs							E/O		100%						24																		
<b>Semestre 2</b>																																	
<b>Unité 3 - Matières Juridiques Fondamentales</b>		O	4																														
Droit de l'Urbanisme (par équivalence)					CC	40%	E/O		60%	oui		E/O		60%	32	16																	
<b>Unité 4 - Matières Juridiques Complémentaires</b>		O	6																														
Droit de la Responsabilité Administrative							E/O		100%			E/O			24																		
<b>Unité 5 - Stage</b>		O	20		CC																												
<b>Total ECTS / Année</b>																																	
																			60	<b>Total Nbre d'heures</b>										144,00	48,00		

Commentaires :

.....



<b>Année de la Formation/Domaine/Mention : M2 DROIT DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES</b> <b>Parcours-type : GOUVERNANCE TERRITORIALE</b> <b>Parcours pédagogique (le cas échéant) :</b> <b>Responsable de la Formation : Sébastien Ferrari</b> <b>Responsable de l'Année : Sébastien Ferrari</b>				Code Diplôme : Code VDI : Code Etape : Code VET :				Date approbation CFVU : N° de version dans l'accréditation : Régime Formation : Modalité Formation :			
---	--	--	--	--	--	--	--	---	--	--	--

Intitulé de l'UE (le cas échéant, les intitulés des EC et des matières sous les UE)	Code Apogée	Nature de l'UE	ECTS	Coefficient (1) + (2)	CONTRÔLE DES CONNAISSANCES										NOMBRE D'HEURES							
					1ère session					Session de rattrapage					CM	TD	CM/TD	TP				
					Contrôle Continu (CC)	Coef. (1) ou %	Examen Terminal (ET)	Si écrit, durée	Coef. (2) ou %	Contrôle Continu: report	Coef. (1) ou %	Examen terminal	Si écrit, durée	Coef. (2) ou %								
<b>SEMESTRES 3 et 4</b>																						
<b>Semestre 3</b>				30														<b>48</b>				
<b>Unité 1 - Cadre de l'action publique territoriale</b>		O	12															12				
Grands principes constitutionnels				3			E/O		100%									12				
Perspective historique et comparée				3			E/O		100%									12				
Responsabilité des décideurs locaux et des collectivités territoriales				3		E/O		100%										12				
Organisation de la vie publique				3		E/O		100%										12				
<b>Unité 2 - Gestion publique territoriale</b>		O	9															12				
Gestion des patrimoines publics				3			E/O		100%									12				
Gestion des services publics locaux				3			E/O		100%									12				
Gestion des ressources humaines				3		E/O		100%										12				
<b>Unité 3 - Financement de l'action publique</b>		O	6															12				
Droit budgétaire				6			E/O		100%									12				
Instruments financiers et fiscaux				3														12				
<b>Unité 4 - Accompagnement personnel et professionnalisation</b>				3														12				
Clinique juridique territoriale				3		E/O		100%										12				
Initiation à la recherche																						
<b>Bonification</b>																						
<b>Semestre 4</b>				30																		
<b>Unité 1 - Territorialisation des politiques publiques</b>		O	6	2														12				
Approche théorique des politiques publiques				2		E/O		100%	E/O		100%							12				
Approche européenne des politiques publiques				2		E/O		100%										12				
Analyse d'une politique publique (étude de cas)																		12				
<b>Unité 2 - Montage d'opérations complexes</b>		O	6	2														12				
Montage contractuels				2			E/O				100%							12				
Montage d'opérations d'aménagement urbain				2		E/O		100%	E/O		100%							12				
Stratégie du développement territorial																		12				
<b>Unité 3 - Stratégies du développement territorial</b>		O	6	2														12				
Coopérations territoriales				2		E/O		100%	E/O		100%							12				
Ralations État - collectivités territoriales				2		E/O		100%										12				
Analyse de la légalité des actes des collectivités territoriales																		12				
<b>Unité 4 - Accompagnement personnel et professionnalisation</b>		O	12															12				
Préparation grand oral et suivi de mémoire/rapport				3		E/O		100%										12				
Clinique juridique territoriale				3														12				
Épreuve de grand oral				4		O		100%	O		100%											
Mémoire				2																		
Rapport de stage									O		100%											
<b>Bonification</b>		F																				
<b>Total ECTS / Année</b>				60														<b>Total Nbre d'heures</b>	528,00	0,00		

Commentaires :



# **Projet Double Diplôme Gouvernance territoriale (Faculté de droit-IEP)**

---

Composition des enseignements

# Composition des enseignements suivis à l'IEP 4A

UNITÉS D'ENSEIGNEMENT SUIVIES À L'IEP	Volume horaire		Crédits
	CM	TD	
<b>Unité 1 - Matières Politiques Fondamentales</b>			12
Politiques publiques	24h		
Politiques publiques territoriales	30h		
<b>Unité 2 - Matières Sociologiques Fondamentales</b>			12
Sociologie contemporaine	24h		
Sociologie des organisations	24h		
<b>Unité 3 - Laboratoire d'action publique</b>			10
Pédagogie par projets en sociologie de l'administration et Gouvernance multi niveaux)	32h		
<b>Unité 4 - Matières de spécialisation</b>			6
Introduction l'urbanisme contemporain (par équivalence)	16h		
Droit des interventions publiques et aides d'État (par équivalence)	12h		
<b>Unité 5 - Stage</b>			20
<b>TOTAL</b>	<b>162H</b>		<b>60</b>

# Composition des enseignements suivis à la Faculté de droit M1, Semestre 1

## SEMESTRE 1

UNITÉS	Volume horaire		Crédits	Coefficients
	CM	TD		
<b>UNITÉ 1 : Matières juridiques fondamentales</b>			12	
Droit des propriétés publiques	32h	16h		6
Droit du contentieux administratif	32h	16h		6
<b>UNITÉ 2 : Matières juridiques complémentaires</b>			12	
Droit des contrats administratifs	24h			3
Droit de l'environnement	24h			3
Science administrative et politique publique	24h			3
Histoire des idées politiques	24h			3
<b>UNITÉ 3 : Accompagnement professionnel</b>			3	
Ateliers de professionnalisation	24h			3
Conférences de praticiens		12h		-
<b>UNITÉ 4 : Matière juridique de spécialisation</b>			3	
Droit de la vie politique	24h			3
<b>TOTAL</b>	<b>208h</b>	<b>44h</b>	<b>30</b>	<b>30</b>

# Composition des enseignements suivis à la Faculté de droit M1, Semestre 2

■ repris

## SEMESTRE 2

UNITÉS	Volume horaire		Crédits	Coefficients
	CM	TD		
<b>UNITÉ 1 : Matières juridiques fondamentales</b>			12	
Droit du contentieux constitutionnel	32h	16h		6
Droit de l'urbanisme	32h	16h		6
<b>UNITÉ 2 : Matières juridiques complémentaires</b>			11	
Droit de la fonction publique	24h			3
Histoire du droit administratif	24h			3
Droit de la responsabilité administrative	24h			3
Anglais juridique		27h		2
<b>UNITÉ 3 : Initiation à la recherche</b>			3	
Rapport de recherche				3
<b>UNITÉ 4 : Matières juridiques de spécialisation</b>			4	
Droit de la sécurité sociale	18h			2
Séminaire de droit des collectivités territoriales		18h		2
<b>TOTAL</b>	<b>154h</b>	<b>77h</b>	<b>30</b>	<b>30</b>

# Composition des enseignements suivis à l'IEP 5A

UNITÉS	Volume horaire		Crédits
	CM	TD	
<b>UE1 Urbanisme et développement durable</b>			5
Urbanisme et développement durable - Théorie	24h		
Urbanisme et développement durable - Pratique	28h		
<b>UE2 Finances publiques</b>			5
Finances locales - Théorie	18h		
Finances locales - Pratique	15h		
Contrôle de gestion	10h		
<b>UE3 Commande publique</b>			5
Commande publique - Théorie	18h		
Commande publique - Pratique	12h		
<b>UE4 Communication publique et jeu politique</b>			5
Communication publique	18h		
Ateliers élus locaux			
Actualité de la réforme territoriale	10h		
<b>UE5 Management et soft skills</b>			4
Communiquer dans une langue étrangère	18h		
Veille documentaire et juridique			
Droit de la fonction publique territoriale	12h		
Management dans les collectivités territoriales	18h		
GRPS dans les collectivités territoriales			
<b>UE6 Labels au choix</b>	20h		6
Label : Méthodologies de la Recherche			
Label : Méthodologies des concours administratifs			
<b>UE 7 Stage</b>			30
Stage			
<b>TOTAL</b>	221 h		60

# Composition des enseignements suivis à la Faculté de droit M2, Semestre 1

## SEMESTRE 1

UNITÉS	VOLUME HORAIRE	Crédits
<b>UNITE 1 – Cadre de l’action publique territoriale</b>	<b>48h</b>	<b>12</b>
- Grands principes constitutionnels	12h	
- Perspective historique et comparée	12h	
- Responsabilité des décideurs locaux et des collectivités territoriales	12h	
- Organisation de la vie politique	12h	
<b>UNITÉ 2 – Gestion publique territoriale</b>	<b>36h</b>	<b>9</b>
- Gestion des patrimoines publics	12h	
- Gestion des services publics locaux	12h	
- Gestion des ressources humaines	12h	
<b>UNITE 3 – Financement de l’action publique</b>	<b>24h</b>	<b>6</b>
- Droit budgétaire	12h	
- Instruments financiers et fiscaux	12h	
(mutualisé avec le Master II Management des collectivités territoriales, IEP)		
<b>UNITÉ 4 – Accompagnement personnel et professionnalisation</b>	<b>18h</b>	<b>3</b>
- Clinique juridique territoriale	12h	
- Initiation à la recherche	12h dont 9h mutualisées	
(mutualisé avec les Master II droit de la Montage et droit public des affaires)		
<b>TOTAL</b>	<b>132h CM</b>	<b>30</b>

# Composition des enseignements suivis à la Faculté de droit M2, Semestre 2

UNITÉS	VOLUME HORAIRE	Crédits
<b>UNITÉ 1 - Territorialisation des politiques publiques</b>	<b>36h</b>	<b>6</b>
- Approche théorique des politiques publiques	12h	
- Approche européenne des politiques publiques	12h	
- Analyse d'une politique publique (étude de cas)	12h	
<b>UNITÉ 2 – Montage d'opérations complexes</b>	<b>36h</b>	<b>6</b>
- Montages contractuels	12h	
- Montage d'opérations d'aménagement urbain	12h	
- Stratégie, communication et marketing territorial	12h	
<b>UNITÉ 3 – Stratégies du développement territorial</b>	<b>36h</b>	<b>6</b>
- Coopérations territoriales	12h	
- Relations Etat - collectivités territoriales	12h	
- Analyse de la légalité des actes des collectivités territoriales	12h	
<b>UNITÉ 4 – Accompagnement personnel et professionnalisation</b>	<b>24h</b>	<b>12</b>
- Prép. grand oral et suivi mémoire/rapport	12h	
- Clinique juridique territoriale	12h	
- Epreuve de grand oral		
- Mémoire		
- Rapport de stage		
<b>TOTAL</b>	<b>132h</b>	<b>30</b>



Convention de partenariat relative à la création  
d'un parcours de double diplomation de grade de master

« Management des collectivités territoriales (diplôme d'IEP) /  
Droit des collectivités territoriales (diplôme national de master) »

Parcours intégré “**Gouvernance territoriale**”

Entre

**L'Institut d'Études Politiques de Grenoble,**

Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, sis 1030  
avenue centrale, BP 48, 38040 GRENOBLE CEDEX 9  
Représenté par son Directeur Jean-Charles FROMENT,

**Ci-après dénommé l'IEP**

Et

**L'Université Grenoble Alpes,** établissement public à caractère scientifique, culturel  
et professionnel, dont l'adresse postale est CS 40700, 38058 GRENOBLE CEDEX 9,  
Représentée par Monsieur Patrick LEVY en sa qualité de Président,

**Ci-après dénommée l'UGA,**

Agissant au nom et pour le compte de,

**La Faculté de droit de Grenoble,** représentée par David DECHENAUD en sa qualité  
de Doyen,

Il est convenu ce qui suit :

### **Article 1er : Objet de la convention**

La présente convention a pour objet de décrire le partenariat pédagogique mis en place entre la Faculté de droit de Grenoble de l'UGA et l'IEP de Grenoble qui consiste à proposer une formation commune, permettant l'acquisition de compétences en droit, management et gestion des collectivités territoriales.

La formation proposée, intitulé parcours intégré « Gouvernance territoriale », permet l'obtention de deux diplômes de grade de master associant le parcours « Administration et collectivités territoriales » de la mention de master « droit des collectivités territoriales » de la Faculté de droit de l'Université Grenoble Alpes et le parcours du diplôme de l'IEP de Grenoble « Management des collectivités territoriales » pour lesquelles l'UGA et l'IEP de Grenoble ont respectivement reçu une accréditation couvrant la période 2016-2021.

Les deux parties s'entendent pour fixer une capacité d'accueil maximum de 10 étudiants dans ce parcours.

## **Article 2 : Modalités de déroulement de la formation**

Les étudiants inscrits dans ce double diplôme réalisent leurs deux années de formation, à l'IEP de Grenoble et à la Faculté de droit de l'UGA au sein du parcours intégré « Gouvernance territoriale ».

La première année de la formation se déroule sur une année universitaire.

Les étudiants suivent obligatoirement des enseignements complémentaires au sein du master 1 mention « droit des collectivités territoriales » parcours « Gouvernance territoriale » pour ceux issus de l'IEP de Grenoble ou d'une quatrième année d'IEP de Grenoble pour ceux de la Faculté de droit de l'UGA, suivi d'un stage de fin d'année d'une durée de quatre mois minimum.

La seconde année de la formation se déroule sur quinze mois et fait se succéder quatre (4) périodes, réparties sur deux années universitaires :

- septembre et novembre : cours à l'IEP de Grenoble et à la Faculté de droit ; les cours font l'objet d'une session d'examen en décembre ;
- janvier : cours à l'IEP de Grenoble
- en février et mars : cours à la Faculté de droit de l'UGA ; les cours font l'objet d'une session d'examen fin avril ;
- de mai à septembre : stage au titre des deux parcours et préparation du mémoire dans le cadre du parcours du diplôme de l'IEP de Grenoble « Management des collectivités territoriales » du master « droit des collectivités territoriales » ;
- de septembre à décembre : mémoire, préparation concours et stage dans le cadre de la Faculté de droit ; le jury d'année se tenant en décembre.

## **Article 3 : Procédure de recrutement des étudiants**

Le recrutement des étudiants est effectué par une commission de sélection associant, à parité, des membres des équipes pédagogiques de chacune des deux formations. La présidence de la commission de sélection est assurée par les responsables des parcours de formation dans les deux établissements.

La formation est accessible aux étudiants titulaires d'une troisième année de licence en droit ou d'un premier cycle d'IEP, ainsi qu'aux personnes justifiant d'une formation équivalente telle qu'appréciée par la commission unique des équivalences. Cette commission unique est composée, chaque année, par le Président de l'UGA, sur proposition du Doyen de la Faculté de Droit.

Le recrutement s'effectue sur dossier, puis entretien. Le dossier soumis par les candidats, via la plateforme e-candidat, doit rassembler notamment les relevés de notes des années d'études précédentes, un CV et une lettre de motivation explicitant le projet professionnel.

Dans la mesure où la formation associe deux diplômes, une candidature puis une inscription administrative à chacun des deux établissements est nécessaire.

L'admission directe en deuxième année du parcours intégré des étudiants titulaires d'un master 1 en droit public ou d'une quatrième année d'IEP, ainsi qu'aux personnes justifiant d'une formation équivalente (autre M1 dans le domaine du droit public, IEP, AES, etc.), fait l'objet d'un examen par la commission de sélection.

#### **Article 4 : Inscription administrative**

Chacune des trois années universitaires concernées par le parcours donne obligatoirement lieu à une double inscription à la Faculté de droit de l'UGA et à l'IEP Grenoble.

- Les étudiants issus de l'IEP de Grenoble procéderont à une inscription administrative principale à l'IEP de Grenoble, et de manière secondaire à la Faculté de droit de l'UGA.
- Inversement, les étudiants issus de la Faculté de droit de l'UGA procéderont à une inscription administrative principale à la Faculté de droit de l'UGA, et de manière secondaire à l'IEP de Grenoble.
- Enfin, les étudiants provenant d'un autre établissement à l'entrée du M1 procéderont à une inscription administrative principale à la Faculté de droit de l'UGA, et de manière secondaire à l'IEP de Grenoble.

Concernant la dernière année universitaire, les étudiants seront inscrits dans les établissements mais seront exonérés de droits d'inscription, puisque leur diplomation interviendra en décembre.

Un système d'exonération partielle des frais d'inscription des étudiants est mis en place. Les étudiants boursiers de la Faculté de droit de l'UGA bénéficient d'une exonération conformément aux règles de l'IEP de Grenoble. Le Fonds de solidarité de l'IEP de Grenoble est également accessible aux étudiants admis dans le parcours intégré aux conditions et selon les modalités fixées par son Conseil d'Administration.

#### **Article 5 : Règlements des études**

La formation proposée est régie par les règlements des études des formations de M1 et M2 de la Faculté de droit de l'UGA et les règlements des études des formations de 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> année de l'IEP de Grenoble et du parcours de master associé.

Ces règlements des études sont élaborés et adoptés selon les règles en vigueur à l'UGA et à l'IEP de Grenoble. Les responsables de chaque formation veillent à ce qu'ils ne comportent pas de dispositions incompatibles l'un avec l'autre et s'informent réciproquement des modifications envisagées annuellement.

Les règlements des études précisent, en particulier, les matières à valider dans chaque établissement et celles qui sont obtenues par équivalence.

Les étudiants réalisent deux stages, en première et en deuxième année, qui doivent être en adéquation avec les compétences développées au sein du parcours intégré (double accord préalable à obtenir pour chaque diplôme).

### **Article 6 : Modalités d'attribution des diplômes**

Les décisions d'attribution des deux diplômes sont prises dans les conditions prévues par les règlements des études propres à chacune des formations des deux établissements.

### **Article 7 : Communication de la formation**

Une plaquette commune de présentation de la formation comportant la délivrance des deux diplômes est réalisée par les établissements. Elle fait apparaître les logos des deux établissements et des composantes concernées et reçoit la validation de chacune d'elles. La prise en charge de ces frais sera assumée, à part égale, entre la Faculté de droit de l'UGA et l'IEP de Grenoble, lorsque leurs directions en auront accepté l'opportunité.

Par ailleurs, chacun des établissements assurent, respectivement, la promotion de ce parcours dans les supports de communications déjà existants (site internet, plaquettes, etc.) en faisant obligatoirement apparaître l'existence du partenariat objet de la présente convention

Toutes les actions de communication relatives à ce programme sont menées en concertation par les deux établissements.

### **Article 8 : Financement**

La Faculté de droit, pour le parcours « Gouvernance territoriale » du master « Droit des collectivités territoriales » d'une part, l'IEP de Grenoble, pour le parcours du diplôme « Management des collectivités territoriales » d'autre part, prennent en charge l'ensemble des frais afférents au diplôme de master qu'elle / il gère selon ses règles propres : heures de cours, frais de déplacement des intervenants extérieurs, prime de responsabilité pédagogique, etc.

### **Article 9 : Évolution et durée de la convention**

La convention est conclue pour la durée de l'accréditation des mentions du master.

Si l'une des deux parties souhaite la dénoncer, elle doit le faire sans que l'effet de la résiliation ne porte préjudice aux étudiants en cours de formation et ce, par lettre recommandée avec accusé de réception, sous réserve du respect d'un préavis de trois mois. Des dispositions transitoires seront prévues à cette fin.

Fait le XX, XX, 2019 à Grenoble,

en 3 exemplaires originaux,

Le Directeur de l'IEP de Grenoble

Jean-Charles FROMENT

Le Président de l'Université Grenoble Alpes

Patrick LEVY

Le Doyen de la Faculté de droit de l'UGA

David DECHENAUD